



TEXTE n° 604
« Petite loi »

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SESSION ORDINAIRE DE 2020-2021

6 mai 2021

PROPOSITION DE LOI

*visant à étendre le revenu de solidarité active
pour les jeunes de 18 à 25 ans.*

L'Assemblée nationale n'a pas adopté la proposition de loi.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 6 mai 2021.

Le Président,

Signé : RICHARD FERRAND

Voir les numéros : 4014 et 4080.

ISBN 9 78-2-11-165001-5



ISSN 1240 - 8468

Imprimé par l'Assemblée nationale